

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1800

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 12, après le mot :

« ici »,

insérer les mots :

« au 1^{er} janvier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.